

Le ministère de l'Éducation du
Québec et la question de l'éducation
interculturelle: les perspectives
d'avenir

Par

Georges Latif *

* Georges Latif est responsable des services éducatifs au
communautés culturelles au M. E. Q.

Les exposés précédents ont fait ressortir la complexité qui semble prévaloir actuellement dans la composition de la population scolaire et les problèmes qui en résultent parfois. L'évolution a été trop rapide pour que l'école ait eu le temps d'en tenir compte et de s'y adapter. Le Projet éducatif de l'école, préconisé dès 1980, soulignait pourtant que l'école se devait d'être adaptée aux besoins des élèves et de tenir davantage compte de la diversité morale, religieuse, linguistique, ethnique, etc. Mais la contradiction entre l'autonomie de l'école et la gestion rationnelle de l'institution scolaire, rendue nécessaire par la conjoncture de la crise économique, n'a pas permis au projet éducatif de jouer le rôle escompté "d'effet régulateur sur le système d'éducation". On se rendait compte aussi que l'école ne changerait réellement qu'avec le changement des attitudes et des mentalités, non seulement des agents qui la composent, mais de la société toute entière. D'où la nécessité d'une action concertée et spécifique autour de la nouvelle situation créée par l'arrivée massive des élèves de communautés culturelles.

Il fallait étudier tout d'abord l'état des services que leur offrait l'école québécoise, lesquels auraient pu ne pas correspondre aux besoins accrus exprimés par le milieu ni résorber les tensions raciales qui se manifestaient parfois dans certaines écoles. Il fallait, en outre, proposer diverses

mesures pour améliorer la qualité des services. Enfin, faire des propositions en vue de développer davantage l'éducation interculturelle dans les écoles du Québec, compte tenu des objectifs fondamentaux du système d'éducation et de la politique gouvernementale à l'intention des communautés culturelles. Ce mandat, dont les trois volets sont étroitement solidaires, a été confié en janvier 1984 à un comité d'une douzaine de membres. Le rapport final, intitulé l'école québécoise et les communautés culturelles, a été déposé un an plus tard, rendu public par le Ministre de l'Éducation le 22 février 1985 et distribué aussitôt aux diverses unités administratives concernées, afin de donner suite aux 61 recommandations du rapport. Celles-ci sont regroupées sous six chefs.

Les 27 premières recommandations concernent l'éducation interculturelle. Elles invitent le M.E.Q. à se doter d'une politique et d'un plan de développement de l'éducation interculturelle; demandent aux commissions scolaires, aux écoles et aux organismes de s'approprier cette politique et de dénoncer toutes formes de discrimination raciale et ethnique; souhaitent que les programmes d'études et le matériel didactique ne perdent pas de vue la sensibilisation à l'éducation interculturelle; demandent d'associer les communautés culturelles à l'élaboration de divers outils pédagogiques; espèrent enfin que l'éducation interculturelle fasse partie intégrante de la formation initiale

et du perfectionnement du personnel oeuvrant en milieu scolaire.

Les treize recommandations suivantes suggèrent des moyens devant améliorer l'apprentissage de la langue d'enseignement, le rattrapage scolaire, le classement des élèves ainsi que l'évaluation des apprentissages; elles réclament l'addition de nouveaux services notamment aux élèves de 4 et 5 ans et traitent du problème aigu de la sous-scolarisation et de l'analphabétisme.

Deux recommandations proposent des moyens susceptibles de favoriser la participation des parents allophones et de faciliter leur intégration sociale.

Le personnel scolaire est concerné par les six recommandations suivantes, notamment en ce qui a trait au soutien et à l'encadrement des enseignants, leur affectation et leur embauche. Le service d'agents de liaison qui serviraient de lien entre l'école et la communauté est également recommandé

Dix recommandations sont consacrées à la promotion des programmes de langues d'origine, au raffermissement des liens entre le P.E.L.O. et le P.L.E. Une de ces dix recommandations souhaite que le programme P.E.L.O. soit étendu à tous les

élèves de l'école où il est implanté dès qu'ils en font la

demande.

Enfin, la dernière partie des recommandations traite de la recherche et de l'expérience, responsabilité qui doit être partagée par le M.E.Q., le M.C.C.I et les commissions scolaires.

Les médias d'information avaient largement annoncé et commenté l'étude en cours. Le M.E.Q. n'avait ménagé aucun effort lors du lancement du rapport. On ne s'étonnera donc pas de l'écho retentissant qu'il a eu et des réactions entièrement favorables dont il fut l'objet, autant de la part des milieux de l'enseignement que de ceux des communautés culturelles et des associations vouées à la cause de l'éducation interculturelle, d'où des forums, des colloques portant nommément sur le rapport.

L'U.Q.A.M. n'a pas tardé à offrir un certificat de 30 crédits sur l'éducation interculturelle. Plusieurs sont les commissions scolaires qui ont inclus l'éducation interculturelle sur leurs listes de priorités.

Revenons aux activités de notre Ministère

L'application des recommandations du rapport devant mobiliser plusieurs unités administratives, monsieur le Sous-ministre a bien voulu me confier en juin dernier le soin de coordonner les activités menant à leur réalisation. Il a alors été demandé à chaque direction du Ministère concernée par

l'une ou l'autre des recommandations de désigner un responsable pour ce dossier. Une table de coordination regroupant douze membres a été formée.

La table de coordination s'est réunie dix fois. Deux réunions ont été consacrées à la répartition des recommandations du rapport, selon les responsabilités respectives de chaque direction. Les huit réunions suivantes ont permis d'étudier les plans de réalisation présentés et approuvés par chacune des directions impliquées. Chaque plan proposait d'une façon sommaire, en rapport avec chacune des recommandations, les actions entreprises, les actions à entreprendre, un calendrier ainsi que le coût éventuel que nécessiterait la réalisation. Dans le rapport d'étape, ces éléments sont repris tels quels et l'on a, de plus, précisé la responsabilité administrative: chaque recommandation ou partie de recommandation est, soit totalement assumée par une seule unité responsable, soit assumée en collaboration avec d'autres unités administratives.

A l'étude, il a été constaté que douze recommandations étaient déjà plus ou moins réalisées, que vingt et une étaient en voie de l'être et que pour vingt-trois autres, tout restait à faire. Que quatre relevaient entièrement des commissions scolaires et une du M.C.C.I.

Bien qu'il soit ressorti également que le personnel professionnel du M.E.Q. devra consacrer des efforts appréciables pour réaliser l'ensemble des mesures dans les délais prescrits, il a paru réaliste aux délégués de la table de coordination de considérer que l'atteinte de certains objectifs nécessiterait le recours à des compétences spécifiques dont le Ministère ne dispose pas forcément. Cela ne pourra évidemment pas se faire sans coût additionnel.